

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 avril 2021

Le 6 avril 2021 à 17 heures 00, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic d'Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

Date de la convocation : 31 mars 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 38
Présents : 30
Votants : 36

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, M. MARTINEZ, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, Mme SAULNIER, M. DUBOURDIEU, Mme CALATAYUD, M. POHL, M. BELLIARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme JOLY, M. PERUCHO, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, M. MARTIN, Mme DUBARRY, M. BAGNERES, Mme MARENZONI, M. MANO, M. FRANCOIS

Pouvoirs :

- M. DANAY à Mme LE YONDRE
- M. CHAMBOLLE à Mme CHAIGNEAU
- Mme CHAPPARD à Mme BANOS
- Mme GUILLERM à M. MARTIN
- Mme BATS à M. MARTINEZ
- M. RECAPET à Mme CALATAYUD

Absents :

- Mme BRISSET
- Mme CAZAUX

Secrétaire de séance : M. MARLY

EAU POTABLE (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2021-33DEL) Création de la Commission de Délégation de Service Public « Eau potable » - Fixation des conditions de dépôt des listes de candidats

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE les conditions de dépôt des listes, en vue de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) « Eau Potable », comme suit :**
 - o **L'élection des membres titulaires et des suppléants aura lieu sur la même liste ;**
 - o **Les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;**
 - o **Elles pourront être déposées auprès du Président de l'EPCI dans un délai maximum de 20 minutes après l'approbation du présent texte par l'assemblée.**

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES PUBLIQUES (Rapporteur : Mme LE YONDRE)

Budget principal

2021-34DEL) Approbation du Compte de Gestion 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;**
- **ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe « Eau potable » de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.**

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-35DEL) Approbation du Compte Administratif 2020

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 du budget principal de la COBAN, pour un montant de + 8 761 603,83 €, lequel fera l'objet d'une reprise sur la section d'exploitation dans le Budget primitif 2021,
- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2020 du budget principal de la COBAN pour un montant de 2 339 101,42 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2021,
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 739 157,02 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2021,
- **ARRETE** le compte administratif 2020 du Budget principal de la COBAN.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LAFON, Commune de Biganos)

2021-36DEL) Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** l'intégralité du résultat cumulé de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2020 d'un montant de 8 761 603,83 € de la manière suivante :
 - ⇒ en excédent de fonctionnement reporté : 8 761 603,83 €
(article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP2021)
 - **INSCRIT** l'excédent 2020 reporté à la section d'investissement du Budget primitif 2021, pour un montant de : 2 339 101,42 €
(article 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement du BP2021)
 - **REPREND** les restes à réaliser 2020 en dépenses et recettes d'investissement au budget principal 2021 pour un solde de :- 739 157,02 €

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-37DEL) Fixation des taux 2021 de la Fiscalité additionnelle et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOPTE sur 2021 les taux suivants :**

Taxe foncier bâti :	3,47 %
Taxe foncier non bâti :	7,66 %
Contribution Foncière des Entreprises :	31,63 %

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-38DEL) Fixation du taux 2021 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CONSERVE le taux de TEOM pour l'exercice 2021 à 14,64 % sur l'ensemble du territoire.**

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-39DEL) Fixation du produit de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au titre de l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARRETE le produit de 2021 de la taxe GEMAPI à 146 000 € ;**
- **HABILITE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier ;**
- **CHARGE le Président de notifier cette décision à l'Administration Fiscale.**

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-40DEL) Vote du Budget primitif principal 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Principal 2021, voté par nature, chapitres et opérations.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-41DEL) Réhabilitation du siège de la COBAN – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement n° 03/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **MODIFIE** la répartition des crédits de paiement sur l'AP/CP n° 03/2019 enregistrée au budget sous le code opération 57 – « Futur siège de la COBAN » comme suit :

Libellé	Montant de l'opération	Réalisation au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE	Répartition prévisionnelle des CREDITS DE PAIEMENT ultérieurs		
			2021	2022	2023	2024
DEPENSES	5 255 193,00	161 312,77	434 517,61	2 022 330,00	2 022 330,00	614 702,62
Prime concours	28.800,00	28.800,00				
Travaux bâtiments	3 510 000,00			1 755 000,00	1 755 000,00	
Avances	175 500,00		175 500,00			
Travaux extérieurs	282 000,00					282 000,00
Avances	14 100,00		14 100,00			
Maîtrise d'œuvre	578 993,00	75 719,70	208 000,00	140 330,00	140 330,00	14 613,30
Etude et autres	111 400,00	56 793,07	36 917,61	7 000,00	7 000,00	3 689,32
Mobilier	240 000,00			120 000,00	120 000,00	
Assurance DO	26 400,00					26 400,00
Aléas	288 000,00					288 000,00

- **ACTE** que les crédits de paiement de 2021 sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 sur l'opération 57 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-42DEL)Travaux de voiries dans les Zones d'Activité Economique – Tranche n°1 – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement n° 04/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **MODIFIE** la répartition des crédits de paiement sur l'AP/CP n° 04/2019 enregistrée au budget sous le code opération 59 – « Voirie dans les ZAE » comme suit :

Libellé	Montant de l'opération	Réalisation au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE
			2021
DEPENSES	4 154 500,00	1 586 644,44	2 567 855,56
Travaux	3 701 336,00	1 466 949,47	2 234 386,53
Avances sur marchés	117 401,00	0,00	117 401,00
Maîtrise d'œuvre et études	184 259,55	80 453,42	103 806,13
Signalétique	151 503,45	39 241,55	112 261,90

- **ACTE** que les crédits de paiement de 2021 sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 sur l'opération 59 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-43DEL)Création de pistes cyclables – Tranche n° 1 – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement n° 05/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **MODIFIE** la répartition des crédits de paiement sur l'AP/CP n° 05/2019 enregistrée au budget sous le code opération 58 – « Création pistes cyclables » comme suit :

Libellé	Montant de l'opération	Réalisation au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE
			2021
DEPENSES	3 236 635,00	1 605 300,46	1 631 334,54
Frais d'études avant travaux	127 147,16	50 047,62	77 099,54
Travaux	2 819 515,20	1 473 380,20	1 346 135,00
Avances sur marchés	127 200,64	75 200,64	52 000,00
Fonds de concours	156 100,00		156 100,00
Equipements	6 672,00	6 672,00	0,00

- **ACTE que les crédits de paiement de 2021 sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 sur l'opération 58 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.**

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-44DEL) Construction d'un local de stockage à Audenge – Création de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement n° 06/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CREE une AP/CP relative aux travaux de construction d'un local de stockage à Audenge ;**
- **VOTE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit, en intégrant les réalisations au 31/12/2020 :**

Libellé	Montant de l'opération	Réalisation au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE	Répartition prévisionnelle des CREDITS DE PAIEMENT ultérieurs	
			2021	2022	2023
DEPENSES	1 466 862,00	21 882,56	80 000,00	530 000,00	834 979,44
<i>Etudes préalables</i>	67 862,00	21 882,56	20 000,00	10 000,00	15 979,44
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	180 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
<i>Travaux</i>	1 000 000,00			400 000,00	600 000,00
<i>Avances/Marchés</i>	50 000,00			50 000,00	
<i>Mobilier</i>	30 000,00				30 000,00
<i>Divers et aléas</i>	139 000,00			10 000,00	129 000,00

- **ACTE que les crédits de paiement de 2021 sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 sur l'opération 60 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.**

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe « Transports »

2021-45DEL)Approbation du Compte de Gestion 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;***
- ***ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe « Transports » de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.***

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-46DEL)Approbation du Compte Administratif 2020

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le résultat positif cumulé de la section d'exploitation du compte administratif 2020 du budget annexe des transports de la COBAN, pour un montant de 157 399,37 €, lequel fera l'objet d'une reprise sur la section d'exploitation dans le Budget primitif 2021,***
- ***APPROUVE le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe des transports de la COBAN pour un montant de -23 836,32 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2021,***
- ***ARRETE le compte administratif 2020 du Budget annexe des transports de la COBAN.***

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LAFON, Commune de Biganos)

2021-47DEL) Affectation du résultat d'exploitation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section d'exploitation du Compte Administratif 2020 du budget annexe des transports d'un montant de 157 399,37 € de la manière suivante :
 - ⇒ en recettes sur la section d'investissement : 23 836,32 €
(article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement au BP2021)
 - ⇒ le solde en excédent de fonctionnement reporté : 133 563,05 €
(article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes d'exploitation au BP2021)
- **INSCRIT** le déficit 2020 reporté à la section d'investissement du Budget primitif 2021, pour un montant de : 23 836,32 €
(article 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement du BP2021)

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-48DEL) Vote du Budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « Transports », voté par nature et chapitres.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe « Déchèterie professionnelle »

2021-49DEL)Approbation du Compte de Gestion 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE** que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;
- **ARRETE** les comptes de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe « Déchèterie professionnelle » de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-50DEL)Approbation du Compte Administratif 2020

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'exploitation du compte administratif 2020 du budget annexe déchèterie professionnelle, pour un montant de 235 293,65 €, lequel fera l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2021 ;
- **APPROUVE** le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe déchèterie professionnelle pour un montant de - 75 382,86 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2021 ;
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 968,02 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2021,
- **ARRETE** le compte administratif 2020 du Budget annexe Déchèterie professionnelle.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LAFON, Commune de Biganos)

2021-51DEL) Affectation du résultat d'exploitation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section d'exploitation du Compte Administratif 2020 d'un montant de 235 293,65 € de la manière suivante :
- ⇒ en recettes sur la section d'investissement : 76 350,88 €
(article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement au BP2021)
- ⇒ le solde en excédent de fonctionnement reporté : 158 942,77 €
(article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP2021)
- **INSCRIT** le déficit 2020 reporté à la section d'investissement du Budget primitif 2021, pour un montant de : 75 382,86 €
(article 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement du BP2021)
- **REPREND** les restes à réaliser 2020 en dépenses d'investissement au budget primitif 2021 du budget annexe pour un montant de : 968,02 €

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-52DEL) Vote du Budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget annexe Déchèterie professionnelle 2021, voté par nature et chapitres.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »

2021-53DEL) Approbation du Compte de Gestion 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE** que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;
- **ARRETE** les comptes de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques » établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-54DEL) Approbation du Compte Administratif 2020

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** le résultat déficitaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 du budget annexe Zones d'Activités Economiques pour un montant de -50 618,80 €, lequel ne fera donc pas l'objet d'une affectation mais sera repris en dépense de fonctionnement au Budget primitif 2021 ;
- **APPROUVE** le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe Zones d'Activités Economiques pour un montant cumulé de - 1 906 542,44 €, lequel fera l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2021 ;
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde positif de 2 000 000,00 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2021,
- **ARRETE** le compte administratif 2020 du Budget annexe Zones d'Activités Economiques.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LAFON, Commune de Biganos)

2021-55DEL) Vote du Budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « Zones d'Activités Economiques ».

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe « Eau potable »

2021-56DEL) Approbation du Compte de gestion 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE** que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;
- **ARRETE** les comptes de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Eau potable de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-57DEL) Approbation du Compte administratif 2020

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'exploitation du compte administratif 2020 du budget annexe Eau potable de la COBAN, pour un montant de + 2 739 687,17 €, lequel fera l'objet d'une reprise sur la section d'exploitation dans le Budget primitif 2021,
- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe Eau potable de la COBAN pour un montant de 1 957 977,70 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2021,
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 529 853,56 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2021,
- **ARRETE** le compte administratif 2020 du Budget annexe Eau potable de la COBAN.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LAFON, Commune de Biganos)

2021-58DEL)Affectation du résultat d'exploitation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** l'intégralité du résultat cumulé de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2020 d'un montant de 2 739 687,17 € de la manière suivante :

en excédent de fonctionnement reporté : 2 330 751,80 €
(article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP2021)

en dotation en réserves : 408 935,37 €
(article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement au BP2021)

- **INSCRIT** l'excédent 2020 reporté à la section d'investissement du Budget primitif 2021, pour un montant de : 1 957 977,70 €
(article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement du BP2021)
- **REPREND** les restes à réaliser 2020 en dépenses et recettes d'investissement au budget annexe Eau potable 2021 pour un solde de : - 529 853,56 €

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-59DEL)Vote du Budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget annexe Eau potable 2021, voté par nature, chapitres et opérations.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2021-60DEL) Désignation d'un représentant suppléant au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **PROCÉDE** par un vote à mains levées à la désignation de Manuel MARTINEZ en qualité de représentant suppléant à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), en remplacement de Marie LARRUE.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-61DEL) Modification des statuts du Syndicat SIAEBVELG

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'approuver les modifications statutaires du Syndicat SIAEBVELG ainsi proposées ainsi que le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la COBAN à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat SIAEBVELG.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

EAU POTABLE (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2021-62DEL)Composition de la Commission de Délégation de Service Public de l'Eau potable - Election des membres

Le Président proclame élus les membres titulaires et suppléants suivants :

Membres titulaires
Pascal CHAUVET (Andernos-les-Bains)
Nathalie LE YONDRE (Audenge)
Marie LARRUE (Lanton)
Cédric PAIN (Mios)
Patrick BOURSIER (Biganos)
Membres suppléants
Jean-Yves ROSAZZA (Andernos-les-Bains)
Henri DUBOURDIEU (Audenge)
Alain DEVOS (Lanton)
Didier BAGNERES (Mios)
Patrick BELLIARD (Biganos)

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5

- Commune de Biganos : Mme BANOS, Mme CHAPPARD, par procuration
- Commune d'Audenge : M. POHL
- Commune de Lanton : M. PERUCHO
- Commune de Mios : M. FRANCOIS

TRAVAUX-EQUIPEMENTS ET GRANDS PROJETS (Rapporteur : M. ROSAZZA)

2021-63DEL)Réhabilitation et extension du siège de la COBAN – Marché de maîtrise d'œuvre - Modification en cours d'exécution - Forfait définitif de rémunération - Autorisation de signature de l'acte modificatif n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE les termes de l'acte modificatif n° 1,**
- **AUTORISE le Président de la COBAN à signer l'acte modificatif et toute pièce s'y rapportant.**

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE/EMPLOI

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

2021-64DEL)Mios Entreprises Phase 0 – Acquisition d'un foncier de 8,47 ha

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ANNULE** la délibération n° 142-2019 concernant l'acquisition d'une unité foncière d'environ 8,5 hectares au prix de 8€ HT le m²,
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 2701-A2703-A2459 et A2725, d'une superficie de 84 777m² pour un coût global de 847 770€HT,
- **PRECISE** que le terrain étant boisé, il est convenu que le vendeur puisse procéder à la coupe des pins une fois l'autorisation de défrichement obtenue par la COBAN,
- **APPROUVE** l'engagement de frais annexes à l'acquisition, estimés à 8 % du prix d'achat des terrains,
- **HABILITE** le vice-Président en charge du « Développement économique et touristique/Emploi » à signer l'ensemble des documents nécessaires à la vente, y compris les documents requis dans les conditions suspensives.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur : Mme LE YONDRE)

2021-65DEL) Instauration de la majoration des heures complémentaires des agents nommés sur des emplois permanents à temps non complet

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'instauration de la majoration des heures complémentaires des agents nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
- **AUTORISE** le Président à décider que pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet, de majorer l'indemnisation des heures complémentaires de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet, et de 25 % pour les heures suivantes.

Lorsque le travail supplémentaire effectué par un agent à temps non complet dépasse la durée du travail effectif afférente à un temps complet, le montant de l'indemnisation sera calculé conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

- **PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

2021-66DEL) Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ABROGE les délibérations du Conseil communautaire de la COBAN n° 2005/52 du 11 juillet 2005 intitulée « Harmonisation de la prime annuelle versée aux agents », et n° 2008/46 du 7 juillet 2008 relative aux « Modalités de versement de la prime annuelle attribuée aux agents » ;**
- **INSTAURE le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans les conditions indiquées ci-dessus ;**
- **RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants ;**
- **QUE les crédits correspondants sont calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget ;**
- **AUTORISE le Président à prendre tous les actes nécessaires à la mise en application du dispositif présenté ci-dessus.**

Vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

2021-67DEL) Mise en œuvre du compte personnel de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation selon les modalités définies ci-dessus ;**
- **PRECISE que le dispositif décrit ci-dessus est destiné à l'ensemble des agents publics, c'est-à-dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet, ainsi qu'aux bénéficiaires de contrats de droit privé ;**
- **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la collectivité.**

Vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

2021-68DEL) Mise à jour du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE ET APPROUVE la création d'un poste d'Ingénieur en chef territorial au tableau des effectifs de la collectivité ;**
- **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 sous le compte « 012 » Charges du Personnel et article « 641 » Rémunération du Personnel.**

Vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2021-69MOT) Participation active et constructive des élus du territoire sur le projet d'élargissement de l'A63 en 2x3 voies (Remise sur table)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOpte la motion sur le projet de mise à 2x3 voies de l'A63 par mise en concession.**

Vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

- **Décisions du Bureau communautaire**

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 8 avril 2021

Le Président de la COBAN,

Maire de Biganos

Bruno LAFON

